

La Charte en 10 points du plongeur spéléo du SCD



1. Nous voulons être et rester **des invités bienvenus partout**, et nous nous comportons en conséquence.
2. Nous nous rendons sur les sites de plongée avec **le moins de véhicules possible**, en respectant les règles, et sans bloquer les routes, chemins, accès ou sorties.
3. Nous sommes **courtois envers les riverains** et les autres visiteurs, et nous respectons leurs préoccupations légitimes.
4. Sur place, nous nous changeons de manière discrète et veillons en général à un **comportement correct en public**.
5. Nous évitons toute émission inutile, nous nous équipons de façon discrète et ordonnée, ne laissons aucun déchet et **limitons notre présence au strict nécessaire**.
6. Envers les autres plongeurs, nous adoptons une attitude collégiale et réservée ; toute forme de prétention est déplacée.
7. La **sécurité en plongée spéléo** est pour nous une préoccupation sérieuse et centrale ; nous respectons strictement les standards et règles de sécurité et **plongeons de manière défensive**.
8. **Nous sommes parfaitement formés**, car nous savons que
Chaque accident = 1 interdiction de plongée et
Sans brevet aucune couverture d'assurance!
9. **L'alcool et les drogues** avant la plongée sont des **fautes graves** et n'ont aucune place dans notre sport
10. Nous portons atteinte le moins possible à notre environnement (grotte, cavité, flore, faune) et **préservons son état naturel**.

N'oublie pas:

Un mauvais comportement peut détruire en un instant la bonne réputation patiemment construite pendant des années par un groupe et entraîner une **interdiction de plongée!**